



Pôles de Vigilance Suicide Police : MANIPULATION de la réalité, un vrai SCANDALE !!! ATTENTION DANGER !!!

Les constats inquiétants que nous avons faits sur ce dispositif et qui sont remontés des départements, se sont avérés malheureusement exacts.

En effet, l'administration centrale ne s'en cache même plus. Nous avons appris, lors de la dernière réunion nationale des psychologues du SSPO en présence du SDASAP Police, que le médecin coordonnateur national de la Médecine de Prévention aurait bien confirmé qu'elle demandait à ses collègues de terrain de comptabiliser les échanges informels avec les autres professionnels de soutien (liaisons téléphoniques, ou autres...) en Pôles de Vigilance Suicide. Les interlocuteurs semblent ne pas en avoir été préalablement informés.

Cette instruction n'est pas conforme à la note, pas conforme aux règles de droit, et pas conforme aux règles éthiques et déontologiques de nos professions médicales et sociales. Elle ne respecte pas non plus le droit des usagers.

Plus grave, elle transgresse aussi une règle essentielle que nous avons construite au cours des dernières années : la CONFIANCE.

Elle porte le discrédit sur nos fonctionnements et risque de compromettre gravement les relations de travail entre les acteurs de soutien et également la relation de confiance instaurée avec les fonctionnaires que nous accompagnons.

Bravo !!! Ce genre de pratiques permet-il aux acteurs de mieux collaborer ensemble, maintenant ?

Nous le dénonçons malheureusement depuis 3 ans : ce dispositif totalement inadapté, inefficace et mal pensé, entraîne des dérives.

De plus, cela pose aussi une question de fond : quelles conséquences pour les fonctionnaires concernés ? Quelles garanties pouvons-nous offrir aux fonctionnaires qui viennent nous voir, que les informations transmises de façon informelles ne soient pas détournées ? Sans en connaître les véritables enjeux pour eux ?

C'est avec tristesse que nous vous appelons à la plus grande prudence et à la nécessité de clarifier chaque fois les échanges que vous pouvez avoir avec les médecins de prévention.

Ces dérives nous obligent une fois encore à rappeler : qu'il faut bien distinguer le "secret partagé" et le "partage d'informations à caractère secret". Amalgame que l'administration centrale entourée d'un grand nombre de pseudos juristes a fait dès le départ !!!

L'éthique inhérente à notre profession doit sans cesse nous obliger à réfléchir sur ce que nous partageons ou non. « Le "partage d'informations à caractère secret" est lui un acte de discernement des informations qui, partagées ou révélées, peuvent sous certaines conditions être utiles ou pas à l'utilisateur » (secretpro.fr).

C'est donc aujourd'hui la preuve que ce dispositif est totalement inadapté. C'est un dispositif « parapluie et bonne conscience » de technocrates parisiens éloignés de notre réalité de terrain. Il doit être supprimé au profit de vrais outils de travail. De plus à partir du moment où les dispositifs conduisent à des comportements et des tensions aussi excessives de part et d'autres, ils doivent être supprimés car ils nous éloignent gravement de l'enjeu principal.

Le risque suicidaire des policiers mérite que les dirigeants démontrent un peu plus de sérieux dans les actions de préventions proposées!!!

